LA LETTRE DU Cadeb

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2017 - N°72

Sommaire

2 Activité du Cadeb
Agenda associatif
3 Le Cadeb adhère à la LPO
4 Bougival : l'association « Vertemaligne » est active
5 PLU de Louveciennes: RACINE monte au créneau
6 -7 Bezons : l'aménagement des berges contesté
8 Marly : la forêt bientôt gérée plus écologiquement
9 Achères : quoi de neuf à la station d'épuration de Seine aval ?
10 Environnement en bref
11 Un observatoire de l'environnement dans le sud de la Boucle
12 Il faut prolonger la Tangentielle Nord
13 Culture : collecte pour la maison de Bizet à Bougival
14 Collectifs et associations d'environnement dans les Boucles de Seine / Saint Germain

Les bonnes nouvelles de l'été

Parmi les informations récentes, en voici deux qui peuvent intéresser nos lecteurs. De bonnes nouvelles certes, qui sont toutefois loin de clore ces dossiers. Voici pourquoi.

Par décision en date du 20 juillet 2017, le Cour administrative d'appel de Versailles a annulé le PLU de la commune de Bougival (Yvelines) suite au recours intenté par l'association « Patrimoine & Urbanisme » (P&U) de Bougival, plusieurs autres associations (dont le Cadeb) et des particuliers. Le tribunal a retenu les arguments des défenseurs de l'environnement et relevé que la ville commettait une « erreur manifeste d'appréciation », du fait notamment de « l'atteinte portée à la protection des sites et des paysages par l'effet de la suppression d'espaces boisés classés présentant un caractère remarquable », en particulier sur la colline dite des Impressionnistes. Une décision de justice favorable à l'environnement, aboutissement d'un long combat mené par P&U depuis 2012.

Et maintenant ? La municipalité va devoir instruire un nouveau PLU tenant compte de cette décision. Un chantier que les associations suivront avec attention, dans un esprit de concertation.

Quant au projet de passerelle en encorbellement adossée au futur pont d'Eole (RER E) sur la Seine, entre Bezons et Nanterre, les nouvelles sont plutôt bonnes : la plupart des financeurs potentiels auraient, selon nos informations, confirmé leur participation. La SNCF a été informée de ces avancées. Il faut toutefois rester prudents tant que l'affaire n'est pas bouclée définitivement.

Dans cette Lettre de rentrée, il y a beaucoup d'autres actualités, que nous vous invitons à découvrir.

Bonne lecture.

Le bureau du Cadeb

PS : le projet de passerelle piétons vélos est présenté sur le site Internet du Cadeb en page d'accueil

Le texte intégral du jugement de la cour d'appel est disponible également sur le site Internet du Cadeb en page d'accueil

Vous trouverez sur le même site des informations régulières sur l'évolution de ces dossiers

Cadeb association agréée pour la protection de l'environnement
Siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
e-mail : cadeb78@wanadoo.fr Site Internet : www.cadeb.org

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT YVELINES

Activité du Cadeb

MAI

- Mercredi 17: commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération CASGBS, à Chatou
- Mercredi 17: conseil communautaire de la CASGBS, à Croissy-sur -Seine
- Lundi 22 : comité forêt à Saint-Germain-en-Laye
- Mardi 30 : Commission de suivi du site de Seine aval en sous-préfecture de Saint Germain en Laye
- Mardi 30 : Réunion du Conseil du Cadeb à Louveciennes

JUIN

- Jeudi 1er : Assemblée générale du CAUE 78 à Rambouillet
- Mardi 6 : Réunion du Conseil de Plaine d'avenir 78, à Montesson
- Lundi 12 : rencontre avec le préfet des Yvelines dans le cadre de FNE 78,
- Mardi 20 : visite du chantier de la RD 121, avec le CD 78 :
- Jeudi 22 juin CCSPL du Sitru, à Carrières-sur-Seine
- Jeudi 22 : conseil communautaire de la CASGBS, à Croissy-sur -Seine
- Mercredi 28 juin r : réunion sur l'actualité des lignes L,A,J. avec Lucile Quessart, Directrice des lignes SNCF Transilien

JUILLET

- Mardi 4 juillet rétrEAUspective 2016 du SIAAP, à Colombes
- Jeudi 6 juillet : réunion sur le projet d'aménagement des bords de Seine à Bezons.
- lundi 10 juillet : rencontre du avec Monsieur Stéphane Grauvogel, Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye

Agenda associatif

- Samedi 2 septembre : salon des associations du Mesnil-le-Roi, salle omnisports, de 9 h à 13 h
- Dimanche 3 septembre : salon des associations de Sartrouville, parc du dispensaire, de 10 h à 17h
- Mardi 5 septembre : Assemblée Générale de l'association Qualité de vie de la Borde à Montesson
- samedi 9 septembre : matinée des associations du Vésinet, place du Marché, de 9h à 13 h
- Samedi 9 Septembre : Forum des Associations de Maisons-Laffitte, Ile de la Commune, de 10h à 17h
- Samedi 9 :septembre : forum des associations de Houilles, parc Charles de Gaulle, de 10 à 18 h
- Samedi 9 septembre forum des associations de Montesson, Parc des Sophoras, de 10h à 18h
- Samedi 9 septembre : fête des associations à Marly-le-Roi, de 14h à 18h dans le parc Jean-Witold.
- Samedi 9 septembre: Forum des associations de Louveciennes, en mairie, de 13 h à 17 h
- Samedi 9 septembre : Forum des sports et des associations de Bezons,, espace Aragon, de 10h à 17h
- Samedi 9 septembre : fête du quartier la Plaine à Sartrouville, organisée par l'association du quartier, impasse Evariste Galois, à partir de 19 h.
- Dimanche 10 septembre : salon des associations à Croissy-sur-Seine, espace Chanorier, grande Rue, de 14h à 18h
- Dimanche 10 septembre: forum des associations à Carrières-sur-Seine, quai de Seine, de 10h à 18h30
- Samedi 23 septembre : Expo-associations de St Germain-en-Laye de 10h à 18h, place du Marché-Neuf.
- Vendredi 29 septembre : La parentalité positive, avec Catherine Jamet , par les conférences carrillonnes, à 20h 30, à Carrières
- Samedi 30 septembre : Repair'café organisé par Forum et Projets, de 14 h à 18 h, à Croissy-s u r-Seine
- Samedi 30 Septembre après-midi, dans le cadre de la Fête des Possibles : Gratiferia et troc de plantes, à Maisons-Laffitte
- Dimanche 1 octobre : traditionnelle Fête des Vendanges à Sartrouville, parc du Dispensaire, organisée par le comité du Vieux-pays .
- Dimanche 1er octobre : pique-nique de l'association Maisons Laffitte développement durable (MLDD), au Parc des Corbières, au Pecq.
- Vendredi 6 octobre : L'énergie guérisseuse de l'Amour par le chant et la musique, avec Elisabeth Le Riboteur, par les conférences carrillonnes, à 20h 30, à Carrières-sur-Seine, 19, rue Gabriel Péri
- Dimanche 8 octobre : randonnée pédestre, avec l'association des riverains de la mairie à Sartrouville
- Dimanche 8 octobre : sortie au parc du Peuple de l'Herbe (Carrières sous Poissy), avec Réseau Vélo 78
- Du 14 au 22 octobre "Découvrir la Géologie ", Salle Montesquieu, Maisons-Laffitte, organisé par Maisons-Laffitte géologie.
- Dimanche 15 Octobre après-midi : Repair'Café à Sartrouville, salle de la Marinière

Renseignements complémentaires sur le site du Cadeb : www.cadeb.org

Le Cadeb rejoint la LPO Ile-de-France

Pour développer son volet « naturaliste », le Cadeb a adhéré à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) . Une association prestigieuse qui agit pour la biodiversité « ordinaire » en Île-de-France

La LPO a été créée en 1912, elle est dirigée par Yves Verilhac et présidée par Allain Bougrain Dubourg. Forte d'un siècle d'engagement avec plus de 45 000 adhérents, 5000 bénévoles actifs et 400 salariés sur le territoire national, la LPO est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France.

En Île-de-France, l'antenne régionale de la LPO représente 5 000 adhérents, 200 bénévoles et 7 salariés. Basée à Paris, les actions de l'antenne irradient dans toute la région grâce, notamment, à son tissu de bénévoles et de groupes locaux. Ces actions peuvent s'articulent en trois axes : études et protection, sensibilisation des publics, médiation à la faune sauvage.

Études et protection

La LPO Île-de-France mène des études de terrain sur tout type d'espace naturel. Ces inventaires permettent d'identifier les enjeux naturalistes et de protection liés aux espaces. Un travail de partenariat entre la LPO et les gestionnaires des sites permet de mieux prendre en compte la nature et de mettre en œuvre une gestion adaptée.

Ce travail naturaliste se met en place à la fois sur des réserves naturelles, mais aussi des parcs urbains, des jardins de ville et des espaces verts d'entreprises. La démarche de la LPO Île-de-France est pragmatique : chaque espace de nature peut développer son potentiel de biodiversité.

Pour ce faire, l'antenne promeut le programme « Refuges LPO » qui permet à la fois aux particuliers, aux collectivités, aux établissements ou encore aux entreprises d'aménager leurs espaces verts en faveur de la biodiversité locale et de proximité.

Sensibilisation des publics

Avec plus de douze millions d'habitants et 30 % du territoire régional d'urbanisé, la LPO Île-de-France fait découvrir les curiosités naturalistes aux enfants et aux adultes. Les activités sont guidées par le plaisir d'observer et le désir de comprendre la nature.

La LPO met en place des programmes pédagogiques annuels et des interventions ponctuelles. Ceux -ci prennent la forme de sorties de terrain, d'activités en salle, de sorties nocturnes… Animées par les salariés, ou les bénévoles, ces activités se font dans toute la région.

En 2016, les salariés et bénévoles de l'antenne ont ainsi pu sensibiliser 6 358 enfants lors d'activités menées auprès des écoles, collèges ou centre de loisirs et 3 100 personnes lors d'événements tel que la Fête de la Nature, des marchés aux plantes ou autres évènements locaux en lien avec l'environnement. S'ajoutent à ce bilan les 1 800 participants aux sorties nature organisées en toutes saisons par les bénévoles.

La LPO médiatrice

Tout au long de l'année, la LPO Île-de-France reçoit de très nombreuses sollicitations et demandes d'informations sur des sujets très variés. Elle se fait un devoir de répondre à tous, de donner conseils et informations sur des sujets tels que la destruction d'espèces, l'élagage en période de nidification, la destruction de sites de reproduction…

Ainsi se basant sur le code de l'environnement et les statuts de protection des espèces, la LPO Ile-de-France intervient en médiateur auprès des collectivités, particuliers, et entreprises pour concilier légalité et intérêts contraires.

Avec le Cadeb

Début 2017, la LPO a apporté son expertise au Cadeb lors de de l'enquête publique sur le projet de zone humide à Montesson, créée en compensation du prolongement de la digue dans le quartier de la Borde à Montesson. Une première synergie très positive.

Léa Chariol,
chargée de vie associative à la LPO

Pour en savoir plus

- Site internet : ile-de-france.lpo.fr/
- Facebook.: facebook.com/lpo.iledefrance

LPO Île-de-France
62 rue Bargue
75015 Paris

Bougival : le talus SNCF préservé

Un dialogue constructif entre '''Vertemaligne,,, la mairie de Bougival et la SNCF a permis le maintien d'une couverture arborée sur le talus de la gare. Forte de ce premier résultat, l'association entend poursuivre ses actions dans une perspective plus générale.

A Bougival, la lutte pour la conservation de la coulée verte que constitue le talus SNCF en bordure de l'avenue de la gare vient de vivre un nouvel épisode décisif. En effet, l'important chantier de déboisement du début 2016 n'était pas achevé : il restait encore à procéder à l'abattage d'arbres morts ou dangereux, à la réduction de la hauteur de très grands sujets, et à l'élagage des branches susceptibles de toucher les câbles électriques.

Encore fallait-il que la SNCF et ENEDIS (ERDF) se mettent d'accord sur un calendrier de mise hors tension des réseaux d'électricité aériens, pour que ces travaux puissent s'effectuer en toute sécurité.

Suite aux relances conjointes de '''Vertemaligne,,, et de la mairie de Bougival, les choses se sont accélérées, et les travaux ont enfin eu lieu en juin dernier. On a pu craindre que la SNCF, maître d'ouvrage, ne saisisse cette occasion pour rabattre drastiquement la végétation ainsi qu'on l'a vu faire dans le passé, ici ou là. Il n'en a rien été.

Bougival : végétation maintenue sur le talus SNCF (à droite)

Dialogue constructif

Cette fois-ci, après une phase de confrontation vigoureuse, c'est finalement un dialogue constructif entre '''Vertemaligne,,, la mairie de Bougival et la SNCF qui a prévalu, après une réunion sur place en février 2017, et quelques échanges de mails.

Le résultat est là : tout au long de l'avenue de la gare, le rideau d'arbres, suffisamment éloigné des caténaires et à distance réglementaire des câbles électriques, a pu être maintenu à une hauteur raisonnable, et les travaux ont été conduits avec l'outillage adéquat et les personnels compétents. Bravo et merci à tous ceux qui ont permis la réussite de cette opération.

C'est un tournant : la couverture arborée du "merlon" de Bougival a acquis auprès de la SNCF et des pouvoirs publics le droit d'exister durablement. Au profit du paysage, de l'environnement, de la biodiversité et du climat.

Trames vertes et bleues

Désormais constituée en association loi de 1901, avec une antenne à L'Etang la Ville, '''Verte ma ligne Verte ma Ville,,, entend poursuivre ses actions dans une perspective plus générale.

La Région Ile-de-France a pris conscience de l'importance , pour l'environnement, de développer des trames vertes et bleues. Ces "TVB" doivent constituer des couloirs de continuité pour le paysage, la végétation et la faune, reliant les réservoirs de biodiversité que sont les bois et autres espaces naturels. Les supports de ces trames vertes et bleues peuvent être aussi bien des avenues et mails plantés que des cours d'eau ou des talus ferroviaires.

La Région IdF a confié à l'association ESPACES une étude sur le sujet, qui devrait conduire à une charte des TVB qui sera proposée aux collectivités locales.

'''Vertemaligne,,, a participé aux conférences et ateliers de travail qui ont réuni autour d'*ESPACES*, de nombreuses autres associations ainsi que la SNCF. Nous avons remis des propositions pour la mise en valeur de deux couloirs verts appuyés sur les emprises ferroviaires, sur les communes de La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Louveciennes et L'Etang la Ville . La mise en valeur du merlon de l'avenue de la Gare à Bougival s'inscrit bien sûr dans cette démarche générale.

Toutes ces actions nous ont permis d'échanger et collaborer avec les associations œuvrant pour la sauvegarde de l'environnement le long de la ligne SNCF, que fédère le Cadeb, collectif d'associations environnementales auquel '''Vertemaligne,,, a demandé à adhérer.

Francis Bodu,
'''Verte ma ligne Verte ma Ville,,,
11 avenue de la Gare BOUGIVAL

vertemaligne.bougival@laposte.net
vertemaligne.letanglaville@laposte.net

Aménagement des berges de Seine à Bezons : un projet inquiétant

Après avoir transformé le centre et l'entrée de ville, après avoir programmé la disparition imminente du stade d'honneur et l'abattage de tous les arbres qui l'entourent, la mairie s'attaque maintenant à la transformation des berges de Seine et du chemin de halage

La concertation avec les associations, recommandée par les conclusions de l'enquête publique de 2016, s'est sans surprise muée en une réunion d'information apostériori sur un projet déjà largement fixé, et au cours de laquelle aucun document d'appréciation ne nous a été remis.

De ce qui nous a été présenté, le projet d'aménagement de l'espace de loisirs en bords de Seine fait assez peur et fait craindre le pire pour le milieu existant et l'environnement, qui n'y seront pas gagnants.

Plusieurs objectifs sont annoncés, parmi lesquels la requalification du chemin de halage, la gestion du stationnement fluvial et le réaménagement des berges, en parallèle de la création du nouveau stade en limite de Carrières sur Seine. Il s'agit également d'amener les gens de Bezons depuis la tête de Pont vers les berges pour les faire connaitre, animer la zone et permettre les circulations douces.

La fauvette-grisette, présente sur le site

Un projet peu réjouissant

Le décryptage du réel projet est en fait beaucoup moins réjouissant. Pour le chemin de halage, ce qui est prévu en réalité est :

- la transformation totale du chemin (le mot transformation, bien que prononcé par nos interlocuteurs, a été nié et remplacé par requalification) : coupes d'arbres pour dégager des vues sur la Seine, plantations ailleurs pour « favoriser la biodiversité », changement de profils de berges, sous couvert de leur « consolidation », … Ce premier aspect est en soi étonnant : des points de vue existent déjà sur la Seine sans qu'il soit besoin d'en ajouter, la biodiversité n'a pas attendu l'intervention de la ville et rien ne semble indiquer que les berges, en leur état actuel, menacent de s'effondrer.
- un éclairage du chemin sur tout son linéaire jusqu'à l'emplacement désigné du futur stade. Le prétexte annoncé en est la sécurité des déplacements, lesquels se font pourtant sans aucun problème jusqu'à présent. Il va sans dire que cet éclairage, que ni les cyclistes ni les promeneurs ne demandent, va perturber à jamais la faune de cette trame verte et bleue. Aucune commune des environs ne l'a fait, et même la promenade bleue aménagée par le département des Hauts-de-Seine sur l'autre berge n'en comporte pas. Un éclairage à détection, tel que mentionné, qui va créer une onde lumineuse avec les déplacements, n'est pas non plus souhaitable.
- une séparation physique des piétons et des cyclistes (chacun sa bande de terrain ?…). Sur ce lieu de promenade, où promeneurs, habitants et cyclistes se côtoient, où les chiens sont en liberté, ceci parait un non-sens absolu. La vitesse des cyclistes doit au contraire être limitée et une cohabitation pacifique entre usagers encouragée.(1)
- l'aménagement de zones de stationnement hors du chemin pour les péniches et une gestion des péniches illégales. Il s'agit du seul point positif de ce projet d'aménagement, les véhicules sont effectivement devenus très nombreux et envahissent le chemin et beaucoup de bateaux se sont installés.

Les péniches sont supposées avoir un assainissement, en réalité il ne leur est rien demandé et la mairie semble juger ce problème sans grand intérêt. Il existe une vague charte rédigée par la ville et validée par Voies Navigables der France (VNF).. mais elle n'est pas appliquée, il ne s'agit que d'une simple préconisation.

- le blocage des rues d'accès transverse pour empêcher les propriétaires des parcelles (que la mairie veut exproprier pour le stade) d'accéder à leurs terrains… lesquels propriétaires ont été taxés de « gens malhonnêtes qui font n'importe quoi », ne respectent rien en se permettant de stocker des matériaux sur leurs terrains.

(Suite page 6)

(1) le compte rendu de la Mairie indique que cette séparation pourrait être abandonnée

Aménagement des berges de Seine à Bezons : un projet inquiétant

(Suite de la page 5)

Si la restriction de circulation des véhicules peut être bénéfique, nous ne partageons pas l'avis de la ville sur l'état des terrains, dont l'état de friche naturelle a permis le développement d'un réservoir de biodiversité et dont l'accès est laissé libre aux promeneurs.

Pour l'aménagement des berges, dont une partie serait à conforter, VNF semble, d'après nos interlocuteurs, se reposer entièrement sur la ville et la laisser gérer…
La mairie travaillera avec « un bureau d'études hautement spécialisé » (sic). Un échange avec les villes et/ou associations qui ont déjà géré le sujet (Cadeb ou Seine Vivante) ne leur parait pas pertinent, la ville et le cabinet sauront faire!!

Le chemin de halage le long du futur stade

Désaccord

De par les nombreuses atteintes à l'environnement et au milieu naturel, nous sommes en désaccord avec le projet présenté.

Il est curieux de constater qu'une fois de plus le projet d'aménagement ne s'adapte pas à la nature et au milieu existant, c'est à l'inverse la nature qui doit s'adapter au projet, laissant peu de choix à la biodiversité locale : enlever les arbres là où ils sont et en remettre là où ils ne sont pas, nier la richesse faunistique de l'existant pour justifier une transformation!

Si le chemin a effectivement besoin d'une remise en état et d'un entretien régulier, l'aménagement proposé est superflu et surtout fera disparaitre son côté sauvage existant : les cueilleurs de mures, de noisettes, les amateurs de lieu préservés et d'observation de la faune et de la flore pourront passer leur chemin, place nette aura été faite sur un chemin aseptisé.

Nous sommes de plus assez réservés sur le projet d'animation du linéaire du chemin à grande échelle, sans aucune mesure de protection ou d'accompagnement : la récente ouverture du chemin depuis le pont et le parc Mandela a amené, outre les dealers et autres populations peu désirables jusqu'aux abords des péniches, beaucoup d'incivilités. Ce sera au tour des amateurs de calme de passer leur chemin, place aura été laissée aux pique-niques en musique et aux semeurs de cannettes et bouteilles en plastique.

L'abandon d'un tel projet dont le budget avoisinerait les 8 Millions d'Euros hors le stade, serait un bien pour les finances publiques.

Emmanuelle Wicquart, présidente
Bezons environnement

Laurence Boiteux,
bénévole LPO/Corif

La zone du stade

A la suite à l'enquête publique qui a recommandé une évaluation environnementale, une étude faune flore est en cours ; elle devrait être terminée en septembre et ses résultats diffusés en octobre.

Mais la zone envisagée pour le futur stade, riche de beaucoup d'espèces d'oiseaux notamment et d'espèces protégées, est qualifiée par la mairie de « dépotoir » où rien n'existe et rien ne vit !. C'est pourtant le terrain de chasse du faucon crécerelle, et une zone de nidification de différentes types de fauvettes et du Rossignol philomèle.

Référence est faite aux exigences du PPRI (plan prévention du risque inondation) pour justifier qu'il faille couper les arbres présents et même les buissons de plus d'un mètre de haut !!!

Selon nos interlocuteurs, il n'y aura pas besoin de faire une demande de dérogation espèces protégées car il n'y en aura pas sur le site… Ceci est en totale contradiction avec les inventaires réalisés par la SNCF et la LPO qui ont recensé sur site plusieurs espèces protégées.

Il n'est pas prévu de zone de compensation à la disparition des trois hectares de zone naturelle. Dans le « meilleur des cas », c'est-à-dire si vraiment une compensation devait être envisagée, elle pourrait être réalisée dans les hauts de Bezons…. Ce qui ne saurait être acceptable puisque nous sommes ici en bords de Seine sur une trame verte et bleue… ou alors le martin pécheur devra se passer de l'eau !!

Louveciennes : RACINE conteste le PLU

L'association RACINE s'est exprimée lors de l'enquête publique sur le projet municipal., pour marquer son désaccord. Avec des arguments largement repris par le commissaire enquêteur dans son rapport , malgré un avis favorable.

Le commissaire-enquêteur a remis son rapport le 9 juillet 2017, fruit d'un travail fort sérieux qui fait état d'une expression significative du public. En effet pendant la période de l'enquête, 134 personnes sont citées comme étant intervenues dont la personne morale de RACINE mentionnée une fois et de manière implicite à plusieurs reprises. La pétition lancée par l'association pour la création d'une AVAP pour l'aqueduc (OAP du Cœur Volant, quartier jouxtant le parc de Marly le Roi) a recueilli environ 300 signatures. Dans le contexte et compte tenu de la difficulté d'appréhender les enjeux ceci est déjà un événement plus que notable pour Louveciennes et qui a fortement marqué le commissaire. L'importance des remarques lors de cette enquête indique une prise de conscience tardive mais réelle des Louveciennois. Bon nombre d'études montre que moins de 5% de la population s'exprime lors de telle consultation.

Vue sur l'aqueduc à partir du Cœur Volant

De sérieux problèmes

Le commissaire dans son avis dit être sensible aux arguments de RACINE et reconnaît le caractère « ambitieux » de vouloir passer de 7 100 habitants à 9 300 en l'espace de quinze ans. Et il considère comme très sérieux le problème de circulation qui va être induit par cet accroissement programmé de population par cette révision du PLU. Si on ajoute le projet de la « plaine de Villevert (ex site de Bull)» controversé lors de cette enquête tant par le préfet que par le président du département, on se trouve face à des désirs qui risquent de rendre Louveciennes totalement invivable pour ses habitants. Les élus et les autorités ne voient donc dans cet accroissement de population prévu par le PLU que la satisfaction (nommée en langue administrative inscription) du cadre législatif et réglementaire donné en particulier par le SDRIF et par la loi ALUR. Au delà de son approbation formelle le commissaire considère qu' « *il serait intéressant pour la ville de donner suite à la demande du public pour la mise en place d'une AVAP/SPR ; ceci pour apaiser les craintes des habitants sur un éventuel impact négatif des projets de construction sur le cadre de vie et le patrimoine de Louveciennes et de renforcer au contraire, à travers ce dispositif, la qualité de vie de Louveciennes.* »

Site et qualité de vie à préserver

Quant à son avis sur les problèmes de circulation et de stationnement longuement développé dans la page 25 de son rapport, il rejoint les positions de RACINE faisant état de sa « *surprise que l'impact des OAP sur la circulation et sur le stationnement n'ait pas fait l'objet d'études approfondies et n'ait pas été analysé dans le dossier soumis à enquête publique avec présentation des perspectives et des solutions possibles* »

Ce qui est en jeu c'est la qualité de vie des Louveciennois, mais aussi la préservation du cadre unique de Louveciennes.

Les objectifs de RACINE sont clairs en prônant une modulation de la politique du logement en fonction de la géographie et du passé culturel unique de Louveciennes: côté social, améliorer le quotidien des Louveciennois tout en favorisant le lien social. Côté économique, faire évoluer les comportements individuels tout en essayant de conserver un dynamisme économique de la ville dont le tourisme (RACINE a publié sur son site une carte des temps de parcours pédestre dans Louveciennes). Enfin, côté responsabilité environnementale, préserver le patrimoine irremplaçable de Louveciennes tant naturel qu'architectural. Tout cela concourra à améliorer le bien commun et le lien social, tout en respectant une éthique responsable.

François Arlabosse
Président
RACINE

Petit glossaire

ALUR : Loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

AVAP : « Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine » devenue, depuis juillet 2016, « Sites patrimoniaux remarquables » (SPR)

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La forêt de Marly sera gérée autrement

Lors d'une réunion à Marly-le-Roi, l'ONF a présenté aux associations et aux élus les nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines . L'association des Amis de l'Etang-la-Ville était présente.

Nous avons assisté en juin à une réunion organisée à Marly par l'agence Ile de France Ouest de l'Office National des Forêts (ONF).

Les nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines ont été présentées. Nous ne sommes certainement pas la seule association à avoir tenté de faire pression il y a quelques années par divers courriers à nos représentants et au ministère de l'Agriculture. Il s'agissait à l'époque de communiquer notre incompréhension et notre colère à la découverte de la coupe rase qui avait été pratiquée sur la parcelle n° 20, au croisement de la D161 et de la Route Plantée, au cœur de la forêt de Marly. Les réponses à ces courriers ont rarement été positives, l'une d'elles nous faisant d'ailleurs remarquer (avec un certain mépris ?) que les forestiers n'étaient pas des jardiniers.

Les associations entendues

Les principaux reproches faits à l'ONF étaient donc la pratique des coupes rases, la mauvaise qualité des chantiers et le manque d'association des partenaires aux décisions de gestion.

Nous semblons avoir finalement été entendus puisque « de 2012 à 2016 à la demande du président du Conseil d'Administration, L'ONF a mené une réflexion sur la gestion des forêts périurbaines et celle-ci se concrétise par trois orientations :

- l'arrêt des coupes rases et la généralisation de la sylviculture en futaie irrégulière ;
- le développement du bois façonné pour garantir les délais et la qualité des exploitations ;
- une nouvelle gouvernance. »

Tout cela sera annoncé par les directions générales et territoriales à la presse et au grand public en septembre 2017 et nous continuerons à en suivre l'évolution et à vous informer.

Le nouveau plan d'action ne sera malheureusement pas effectif immédiatement (nous sommes toujours sous l'autorité de « l'assiette » 2011-2018) et nous subirons encore deux coupes rases sur les parcelles n°18 et n°67 dans les mois qui viennent.

Janine Thoma,,vice-présidente
Les Amis de L'Étang-la-Ville

Pour en savoir plus :

Le site des amis de la forêt de Saint-Germain et Marly :
www.amisforetsaintgermainmarly.fr/

Le site Internet de l'ONF
www.onf.fr/ile-de-france_nord_ouest/

Lexique

La sylviculture *désigne la culture des arbres, l'entretien et l'exploitation des forets.*

*Les expressions « **coupe rase** », et « **coupe** à blanc » et « **coupe** à blanc-étoc » désignent, en sylviculture, un mode d'aménagement sylvicole passant par l'abattage de la totalité des arbres d'une parcelle d'une exploitation forestière.*

*Une **futaie irrégulière** se caractérise par un peuplement d'arbres présentant tous les stades d'évolution, du semis à la vieille futaie. Ce mélange peut être plus ou moins équilibré dans les différentes classes d'âge et de diamètre. Cet équilibre est recherché sur l'ensemble de la forêt dans le cas de la futaie irrégulière., et non à la parcelle.*

***La vente de bois façonnés en bloc** : l'ONF exploite les bois, les débarde et les met à disposition en bord de route. Les volumes, essences et qualité sont relevés et indiqués à l'acheteur, qui se rend sur place et fait une offre s'il est intéressé.*
Commercialiser les bois est une des missions que l'Etat a confié à l'ONF pour les forêts publiques, avec deux objectifs : valoriser les bois produits par la gestion durable, et assurer un approvisionnement régulier et compétitif de la filière.

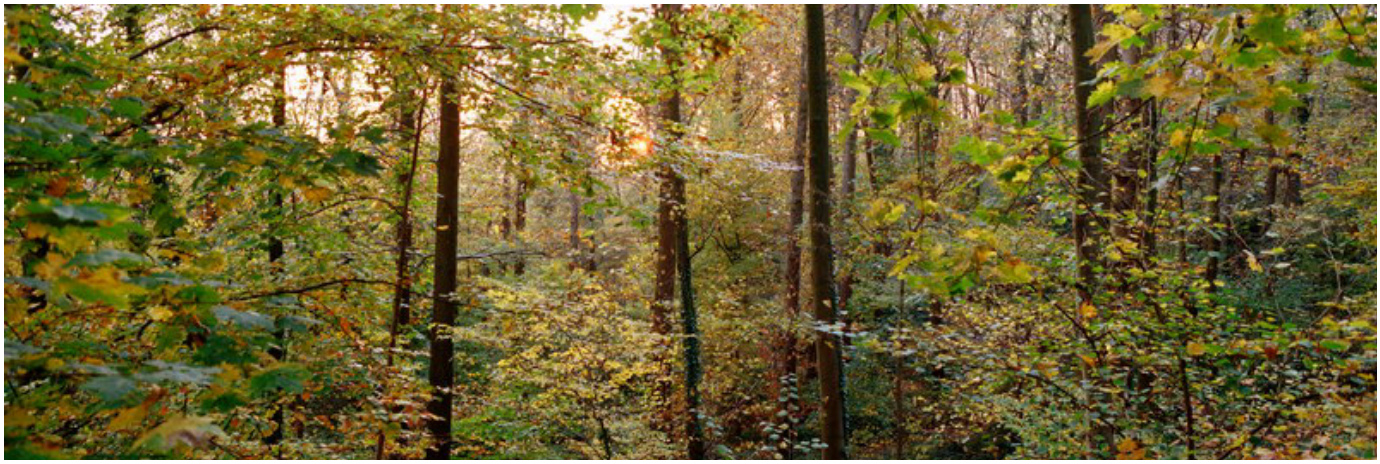

Crédit photo : ONF

La forêt domaniale de Marly s'étend sur 2 000 hectares dans les Yvelines, entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles.

Quoi de neuf à Seine aval ?

Après une année 2016 marquée par les inondations du printemps, les travaux de modernisation se poursuivent à la station d'épuration d'Achères

Le 30 mai, en sous-préfecture de Saint-Germain–en-Laye et le 4 juillet, à la cité de l'eau à Colombes (Rétreauspective 2016), le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) a rendu compte de son activité lors de deux réunions auxquelles ont participé des membres du Cadeb, aux côtés d'élus et des services de l'Etat.

Une crue majeure maitrisée

Tout d'abord, les responsables du SIAAP ont tiré le bilan des inondations de juin 2016. Le Syndicat a été confronté à une crue majeure de la Seine et de plusieurs de ses affluents provoquée par un épisode pluvieux important . Une crue atypique par sa période de survenance (fin mai), la rapidité de la montée des eaux (quatre jours au lieu de sept à dix jours en général), des prévisions incertaines de hauteur des eaux (d'où une difficulté à prendre les bonnes décisions).

L'organisation du SIAAP, rodée grâce à des exercices de simulation récents, en interne (février 2016) et avec l'Etat (Sequana - mars 2016) s'est révélée adaptée à la gestion de la situation qui est toujours restée sous contrôle. Mais, ont souligné plusieurs intervenants, « on est passé à côté d'une catastrophe, on a eu de la chance ». Des enseignements seront tirés, pour améliorer encore la gestion des crues à venir.

Refonte complète du site

Le SIAAP transporte dans son réseau souterrain et "lave" l'eau utilisée par près de 9 millions de Franciliens pour leurs usages domestiques et industriels ainsi que les eaux pluviales. Une fois dépolluée dans les six usines du SIAAP, l'eau est rejetée dans la Seine et la Marne. La station d'épuration de Seine aval (Achères) est la plus importante de ces usines. Sur 900 ha, elle traite quotidiennement 1,5 millions de m3 d'eau. La refonte du site a été initiée en 2009 pour répondre aux objectifs de bon état écologique imposé par la directive cadre européenne sur l'eau.

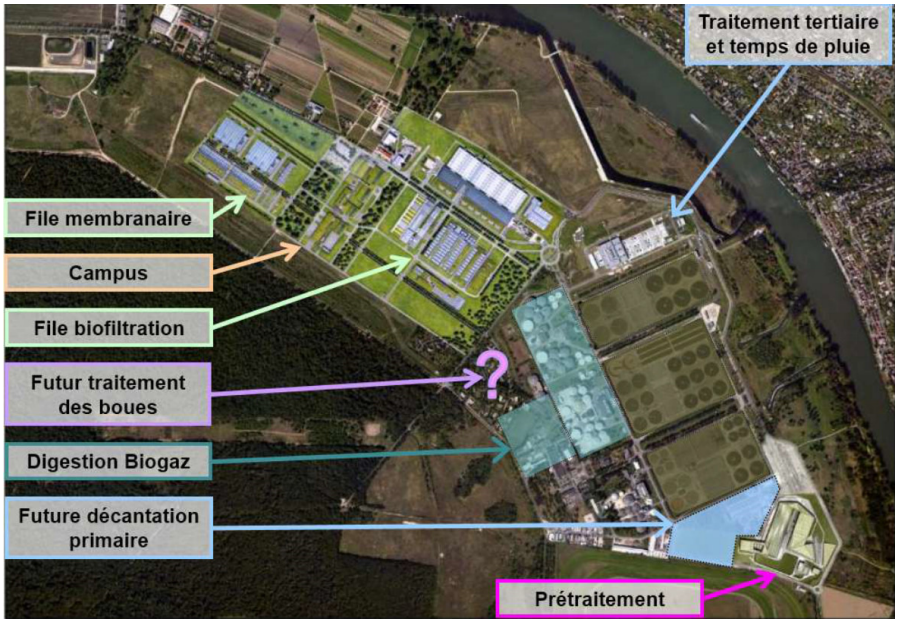

Implantation des installations dans le cadre de la refonte de Seine aval

Le premier chantier est celui du prétraitement. Celui-ci assure le retrait des plus gros déchets, des sables et des graisses contenus dans les eaux usées à leur arrivée dans l'usine. Les travaux de rénovation complète ont commencé en 2012. Une première tranche a été mise en service en 2016. La réception de l'ensemble des installations aura lieu en 2018.

La modernisation du traitement biologique (777 millions d'euros HT) constitue la deuxième étape des travaux de la refonte de l'usine. Le nouvel équipement sera composé de deux files parallèles de traitement des pollutions azotées, carbonées et phosphatées. Tout d'abord, la file biofiltration qui sera en charge de 80 % des volumes entrants (renforcement des unités existantes, avec plus de 150 biofiltres). Ensuite, la file membranaire (ultrafiltration) pour la dépollution des 20 % de volume restant (462 000 m² de membranes agissant comme une barrière physique, permettant d'obtenir une eau de qualité conforme aux exigences environnementales les plus strictes). Les équipements sont mis en service progressivement (période d'observation jusqu'en juillet 2018).

D'autres travaux sont en cours, notamment la refonte du traitement des boues générées par l'épuration. Actuellement, la technique de "digestion" produit du "biogaz" fournissant 70 % des besoins énergétiques de l'usine. Après l'étape de déshydratation, 60 % des boues sont valorisées en amendement agricole. La nouvelle digestion des boues, plus sûre et plus efficace, sera mise en service en 2023.

Jean-Claude Parisot
Jacques Perdereau
Cadeb—FNE

Une visite du site de Seine aval sera proposée aux membres du Cadeb à l'automne, en lien avec nos amis des Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie.

Environnement en bref

Un nouveau président à Montesson la Borde

Après avoir présidé pendant 25 ans l'association « Qualité de vie de la Borde à Montesson » (QVLB), qu'il avait créé en 1992, Michel Angérard a souhaité passer la main. Habitant du quartier la Borde, ingénieur acousticien retraité, Jacques Perdereau est pressenti pour lui succéder. Il restera vice-président du Cadeb dont il est adhérent à titre individuel.

Depuis sa création, l'association QVLB a mené d'importants combats. En 1995, elle a contesté avec succès auprès du conseil d'Etat le premier tracé de la déviation de la RD 121, qui tangentait de trop près le quartier. L'association a été très active pour obtenir la réduction des nuisances aériennes. Elle est en passe de gagner un autre combat essentiel pour protéger le quartier contre les inondations : celui du prolongement à Montesson de la digue de Sartrouville.

Pascal l'apiculteur part en Bretagne

Apiculteur amateur expérimenté, Pascal Rouxel quitte Carrières-sur-Seine pour rejoindre sa Bretagne natale où il compte s'installer comme apiculteur professionnel après une année de formation au lycée agricole de Laval.

Bien connu des lecteurs de la Lettre suite à plusieurs articles sur l'apiculture, membre de l'association agriurbaine Plaine d'avenir 78 ainsi que du réseau des composteurs de la Boucle de Seine, Pascal partage sa passion auprès d'un large public : il participait aux forums des associations et autres évènements du territoire tels que la fête des vendanges ou la semaine du gout, en proposant le miel très apprécié de ses ruches.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle vie.

La Lisière Pereire labellisée

Lors de sa session de juillet, le conseil régional d'Ile-de-France a décerné au quartier de la lisière Pereire à Saint-Germain-en-Laye le label « quartier innovant et écologique ». Ce dispositif, créé en mars 2016, est destiné à accompagner les collectivités franciliennes pour « construire plus et autrement ». Dans ce cadre, le quartier a bénéficié d'une première subvention régionale de 1,9 M€.

Le quartier de la lisière Pereire a été retenu pour sa gestion responsable des eaux de pluie et des déchets, la promotion de la circulation douce, le déploiement d'un réseau de chaleur biomasse, la végétalisation des toitures… Sur une parcelle de 9 hectares, de la forme d'une péninsule qui s'enfonce dans la forêt, traversé par la Tangentielle Ouest, il est prévu de réaliser, en deux phases, d'ici 2018, 350 logements de standing et intermédiaires, des commerces en rez-de-chaussée, trois immeubles de bureaux et d'activités, une crèche et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de 84 lits ainsi que 150 logements sociaux.

Demande d'indemnisation pour les usagers du RER A

Dans un courrier adressé à Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, Thierry Robin, adhérent individuel au Cadeb, demande un dédommagement pour les usagers du RER A . Cet usager régulier de la branche Cergy dénonce la réduction du nombre de trains au mois d'aout, sans diminution des retards, alors que les tarifs viennent d'augmenter .

Les plans climat–air-énergie territoriaux (PCAET)

La dernière lettre du SPI Vallée de Seine est consacrée à cet « outil de planification et d'animation » du territoire que doivent élaborer les intercommunalité de plus de 20.000 habitants d'ici le fin 2018. Le PCAET a pour objectifs de réduire sur un territoire les émissions de gaz à effets de serre et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique , afin d'en diminuer la vulnérabilité. Le SPI est une instance de concertation entre élus, entreprises, Etat et associations sur la vallée de Seine. La Lettre du SPI est téléchargeable sur le site Internet du Cadeb.

Un observatoire de la mobilité est lancé

L'association AEB, à l'initiative du projet, vise à répondre aux inquiétudes légitimes des habitants du Vésinet, de Croissy-sur-Seine et du Pecq confrontés à l'accroissement de la circulation

L'urbanisation de Croissy entre le Chemin de Ronde et la Seine avec deux importants projets immobiliers de près de 400 logements, d'une part, la création du Parc Princesse au Vésinet en bordure du chemin de Ronde et de la rue de l'Ecluse avec près de 450 logements, d'autre part, vont conduire à un très important accroissement de la circulation qui suscite de très vives inquiétudes et interrogations fort légitimes, des habitants des villes du Vésinet, de Croissy-sur-Seine et du Pecq.

Force de propositions

L'association AEB à l'initiative du projet a été rejointe par deux associations : l'association du Chemin de Ronde (CdR) et l'association du Lac Inférieur (ALI), afin d'être force de propositions.

Ce projet a été présenté aux trois villes du Vésinet, du Pecq et de Croissy qui ont adhéré à l'idée de participer à cet observatoire.

Depuis la naissance de cette idée, de nombreux événements sont intervenus, à savoir : non-respect des itinéraires mis en place par la ville de Croissy pour les camions de chantier qui utilisent en toute infraction la voirie locale du Vésinet (l'accès aux véhicules de plus de 3T5 y est interdit) , circulation sur les pelouses, sens interdit non respecté, non-respect des horaires.... , passage d'une grue, bris de bacs à fleurs sur le parcours .... AEB, alerté par les riverains, est intervenu auprès des promoteurs et élus de Croissy et du Vésinet. Cette dernière ville a fait appel à la police municipale pour faire cesser ces passages incessants et nocturnes et a mis en place un dispositif de surveillance accrue.

La création d'un observatoire aura de facto son utilité au vu des nuisances actuelles et futures.

La participation de la communauté d'agglomération (CASGBS) sera également sollicitée.

Solutions adaptées

Cet observatoire permettra en amont d'échanger, de réfléchir, de mutualiser et de proposer des solutions adaptées aux nouvelles contraintes liées à l'arrivée des nouveaux habitants et à l'utilisation de notre réseau routier.

L'objectif sera de réduire l'utilisation de la voiture individuelle par l'emploi du vélo, de la marche à pied, du réseau de bus et du RER.

Un nouveau mode de transport à la demande, par exemple, pourrait peut-être voir le jour dans ce nouveau quartier et pourquoi pas la mise en service de navettes autonomes ?

L'observatoire est lancé, son succès sera lié à la volonté de réussite de toutes les parties afin d'offrir à tous les habitants actuels et futurs, une nouvelle mobilité en phase avec son temps et une vitrine de référence.

Jacques Firmin
Président
AEB (Aménagement et Environnement de la Boucle)

Le T11 en attente de prolongements

Après la mise en service du tram-train entre Epinay et le Bourget (Seine-Saint-Denis) , les usagers demandent la réalisation de la ligne dans son intégralité entre Sartrouville à l'Ouest (Yvelines) et Noisy-le-sec à l'Est.

Attendu depuis plus d'une trentaine d'années, le T11 Express, anciennement TLN (Tangentielle Légère Nord) voit sa phase 1 terminée, soit la liaison allant d'Epinay sur Seine au Bourget, sur quelque 11 kilomètres.

Il s'agit d'un tram-train, le premier du genre en Ile de France, roulant sur des voies dédiées parallèles à celles de l'ancienne Grande Ceinture réservée au fret.

Sa particularité est d'être un tram roulant à la vitesse d'un train, qui permet dorénavant la liaison de banlieue à banlieue sans passer par Paris. Ceci se traduit par un trajet d'Epinay au Bourget en 15 minutes alors qu'auparavant il en fallait 45 !

Une rame Dualis de dernière génération

Intermodalité

En ces temps où l'on parle beaucoup d'inter modalité, les gares ont été réaménagées, ou créées pour certaines, afin d'assurer la correspondance avec les lignes radiales existantes des RER B, C et D, du transilien H et tram T8. Sans oublier les diverses lignes de bus desservant les gares de la ligne.

Le matériel roulant, de toute dernière génération, est constitué d'une rame double Dualis, pouvant être couplée en unités multiples de deux, voire trois. Chaque rame a une capacité d'environ 250 personnes dont 92 assises.

Inauguré le 30 juin , le T11 Express a été ouvert au public dès le 1er juillet. Il est prévu environ 115 trajets par jour pour 60 000 voyageurs quotidiens.

Appel aux élus

Et maintenant ? Terminer les travaux liés à la phase 2, Epinay à Sartrouville à l'Ouest, Le Bourget à Noisy le Sec à l'Est, semble impératif. Ceci concerne quelque 250 000 voyageurs par jour. Les 28 kilomètres de ligne, une fois terminés, compléteront le maillage avec les RER A et E et les lignes L3 et J Nord du Transilien.

Un signe encourageant : une enquête parcellaire complémentaire vient de se terminer afin d'identifier les derniers propriétaires ou ayants droit qui seront impactés par ces travaux. Ce dernier obstacle administratif franchi, les travaux pourraient démarrer car tout est prêt pour en assurer la fin sauf… le financement.

Il est temps que nos politiques et élus locaux montent au créneau pour débloquer la situation.

Gérard Ribaut
Groupe mobilités du Cadeb

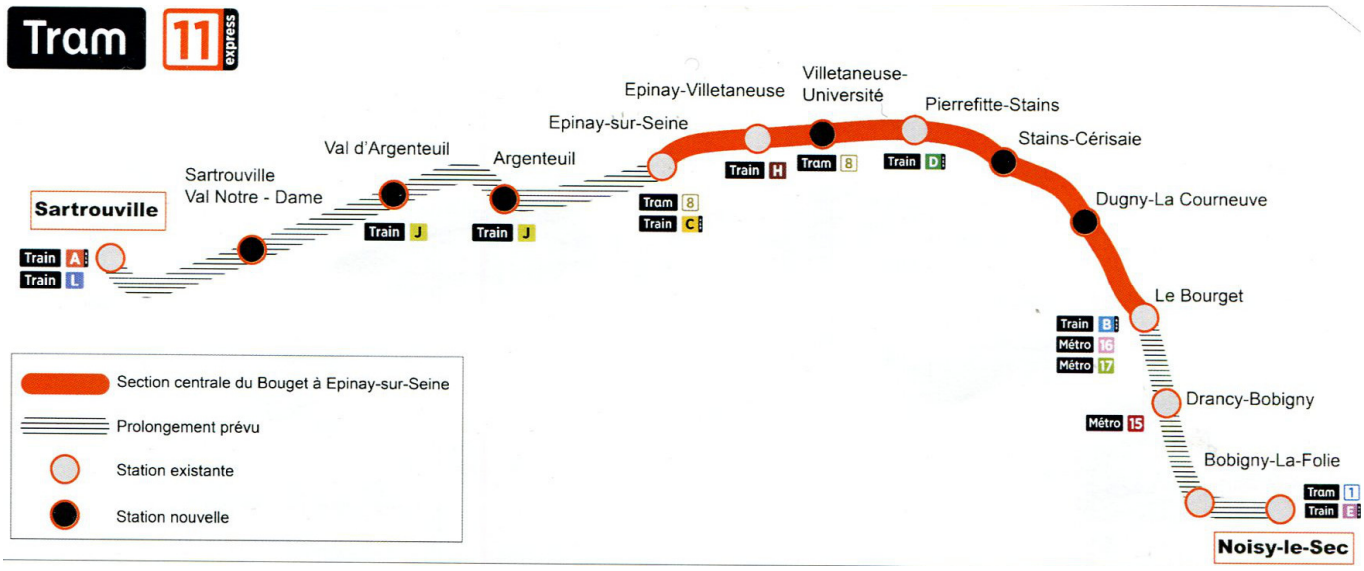

Sauvons la maison de Bizet à Bougival

Grace à une campagne de financement participatif en cours jusqu'au 25 octobre

Afin de racheter et restaurer la maison de Georges Bizet et créer l'espace Carmen destiné à être intégré au futur pôle culturel, scientifique et touristique de la ville de Bougival : le Centre Européen de Musique (CEM), une campagne de financement participatif est lancée du 21 juin au 25 octobre 2017.
Initiée par la ville de Bougival, l'Association des amis de Georges Bizet présidée par la chanteuse lyrique Teresa Berganza, ainsi que le CEM présidé par le baryton Jorge Chaminé et l'association Europa Nostra présidée par Placido Domingo, la campagne vise à récolter à terme 3 millions d'euros. Les premiers fonds collectés serviront à l'achat de la maison et à sa restauration.
Dans un deuxième temps, l'objectif est de créer un "Espace Carmen" face à la maison dans des bâtiments nommés "La Ferme", aujourd'hui propriété de la ville de Bougival, pour accueillir un espace d'exposition, un studio d'enregistrement et une salle où le CEM organisera concerts, masterclasses et conférences (coût estimé 1,5 million d'euros)..

La maison de Georges Bizet en bords de Seine à Bougival

Ensemble patrimonial

La maison, dans laquelle le compositeur écrivit son oeuvre la plus connue, Carmen, au cours de l'année 1874, est située dans un ensemble patrimonial de premier plan, à proximité des maisons de Pauline Viardot, chanteuse lyrique et soeur de "la Malibran", de l'écrivain Ivan Tourgueniev et de la peintre impressionniste Berthe Morisot.
Intégrées dans un parc paysager spécialement réaménagé pour la circonstance, les maisons de Georges Bizet, Pauline Viardot, Tourgueniev et Berthe Morisot seront les piliers du Centre Européen de Musique, nouvel espace culturel de la ville de Bougival, lieu vivant, moderne, tourné vers l'avenir et porteur des valeurs humanistes emblématiques de la culture européenne.

Un pont entre les siècles

Ancré dans une des périodes artistiques les plus fécondes de l'histoire de l'art, le CEM sera à la fois un lieu de patrimoine célébrant les artistes de l'époque romantique mais également une académie musicale accueillant de jeunes artistes en formation. Il sera un pont entre les 19è et 21è siècles.
Outre une programmation de haut niveau, son objectif est de s'affirmer dès son inauguration comme un lieu transversal de référence et d'étude sur la musique, ouvert également à d'autres disciplines (littérature, arts visuels, histoire, philosophie, théâtre...).
Ce projet est soutenu et placé sous le haut patronage. d'Europa Nostra, fédération européenne des organisations représentatives du secteur du patrimoine, également soutenue par un large réseau d'organismes publics, entreprises privées et individus. Couvrant 40 pays en Europe, l'organisation est la voix de la société civile engagée en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel en Europe.

Comment soutenir le projet?

Il est possible de soutenir ce projet :
- par un don en ligne après inscription puis connexion sur www.dartagnans.fr
- en envoyant un chèque (à l'ordre du Centre Européen de Musique) à l'adresse suivante ::
Dartagnans, Campagne Carmen, Maison de Georges Bizet, 14 rue Crespin du Gast, 75011 Paris

À la fin de la collecte, les donateurs recevront un reçu fiscal permettant une réduction de l'impôt , s'élevant, pour un particulier, à 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

CENTRE EUROPÉEN DE MUSIQUE

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Montesson / Saint-Germain-en-Laye

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21
Mel: cadeb78@wanadoo.fr
Site : www.cadeb.org/
Twitter : @78cadeb

Membre de FNE Yvelines

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice-président :
François Arlabosse
Vice président :
Jacques Firmin
Vice-président :
Philippe Leroy
Vice président
Jacques Perdereau
Secrétaire général :
Jean-Claude Parisot
Secrétaire :
Gilles-Charles Canard
Secrétaire adjoint :
Gérard Moulin
Trésorier :
Patrick Bayeux
Membre
Emmanuelle Wicquart

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

Adrec à Chatou
Anne Bernard adrec.chatou@free.fr www.adrec-chatou.fr/

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Jacques Firmin contact@aeb-parcimperial.fr

Bezons Environnement
Emmanuelle Wicquart bezons_environnement@yahoo.fr

Chemin de ronde (Croissy / le Vésinet / le Pecq)
Véronique Vital verojl.vital@noos.fr Tél: 01 34 80 08 04

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Daniel Amgar vieux.pays.le.fresnay@laposte.net Tél: 06 10 05 61 54

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Patrick Breteuil breteuil.patrick@neuf.fr Tél: 06 88 63 21 92

Conférences carillonnes
Ursula Nadler conferencescarrillonnes@gmail.com conferences-carrillonnes.fr/

Forum et Projets pour le Développement Durable
Ursula George forumprojetsdd@sfr.fr forumprojetsdd.org/ Tél: 06 87 46 02 07

Les Amis de l'Etang–la-Ville
Laurent Homont comite@amis-letanglaville.org

Les amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly
Marguerite Vincenot contact@amisforetsaintgermainmarly.fr

Ligue Contre la Violence Routière des Yvelines (LCVR78)
Michel Zourbas contact@violenceroutière78.org violenceroutiere78.org/ Tél: 01 30 82 66 85

Maisons-Laffitte développement durable
Laurence Ledoux asso.mldd@gmail.com http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/

Natur'Ville à Sartrouville (animation d'un jardin potager associatif)
Agnès Benne agnes.benne@laposte.net Tél: 07 61 37 99 47

Patrimoine & Urbanisme à Bougival
Françoise Brenckmann fbrenckmann@gmail.com Tél:06 88 23 91 75

Quartier de la Plaine à Sartrouville
Marie-Thérèse Grosprête laplaine78500@gmail.com Tél. 06 84 15 38 95

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Eric Bailo associationvaudoire@gmail.com

Racine à Louveciennes
François Arlabosse association_racine@orange.fr https://racinelouveciennes.wordpress.com/

Recycl'action
Cathy Tizzoni contact@recyclaction.fr

Réseau vélo 78
Lionel Carrara www.reseauvelo78.org/

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jacques Lauvinerie arqm78500@gmail.com Tél: 01 39 14 36 85

Seine Vivante
seine.vivante@yahoo.fr

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis contact@sidslevesinet.fr Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES ASSOCIATIONS THEMATIQUES

Forum et Projets pour le Développement Durable Sensibilisation et communication sur le développement durable

Ligue contre la violence routière des Yvelines Association qui agit pour prévenir les accidents de la circulation, et améliorer la sécurité de tous les déplacements

Plaine d'avenir 78 Association pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et un développement durable dans la plaine agricole de Montesson et alentours

Recycl'action La solution créative au réemploi des déchets

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

Seine Vivante: Collectif d'associations et de particuliers qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes

Plus de renseignements sur le site Internet du Cadeb (rubrique les liens) : www.cadeb.org